

# Projet d'Aménagement et de Développement Durable ...

# ... (PADD) du Sud-Yvelines

Lors d'une réunion publique à Rambouillet le 28 mars dernier, le Syndicat Mixte d'Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud-Yvelines (SCOT/SMESSY) a présenté, sous la houlette de M. Larcher, le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Sud-Yvelines.

Après une phase diagnostique donnant l'état des lieux de notre région Sud-Yvelines, un premier projet définissant les grandes orientations du PADD a été élaboré et présenté. Ce projet est disponible sur le site du SMESSY ([www.smessy.fr](http://www.smessy.fr)) et peut être consulté à la mairie de Rambouillet et des communes les plus importantes. Les habitants sont invités à faire leurs commentaires et suggestions avant l'élaboration d'un document final, devant être achevé fin 2009, qui détaillera les actions à mener dans le cadre de ce PADD pour les 10 années à venir et qui fera l'objet d'une enquête publique.

Voici les grandes lignes de ce projet qui s'inscrit dans une perspective de développement durable et de préservation de notre patrimoine naturel et paysager. Il nous concerne tous à Sonchamp.

## • Un développement urbain et rural harmonieux

### Développement urbain raisonné

Le PADD a retenu une croissance de la population de 0,75% par an, ce qui amènera la population du Sud-Yvelines à 74.388 habitants à l'horizon 2020, soit une augmentation de 7.388 habitants.

Un des principaux enjeux du développement urbain de la région Sud-Yvelines sera de maîtriser l'étalement urbain en optimisant le bâti existant (densification adaptée à chaque ville, village ou quartier, rénovation des bâtiments existants, comblement des zones vides...), en continuité du bâti existant.

### Urbanisation diversifiée et adaptée

L'urbanisation, non seulement en termes de logement mais aussi d'activités et de transport, s'appuiera sur les principales agglomérations : Rambouillet-Gazeran, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Ablis, le Perray-en-Yvelines et les Essarts-le-Roi.

Les communes rurales seront amenées à se développer à leur échelle, en bénéficiant des aménagements et des services offerts par les zones urbaines, tout en conservant et mettant en valeur leur caractère rural. Pour les communes du Parc Naturel Régional (PNR) de la Haute Vallée de Chevreuse, la charte du PNR, plus exigeante dans les domaines de la préservation des patrimoines bâtis et paysagers, s'imposera au SCOT.

## • Une politique de développement économique dynamique

### Création d'emplois et répartition géographique des activités

La croissance démographique devra s'accompagner d'une croissance économique créatrice d'emplois pour que nos villes et villages ne deviennent pas des cités dortoirs. Ce développement économique doit concerner aussi les communes rurales en revitalisant l'artisanat et le commerce dans les centres bourg ou à proximité.

L'offre commerciale doit être diversifiée, sans oublier les commerces de proximité, et renforcée en centre-ville de Rambouillet et dans les pôles d'appui.

### Economie, agriculture et développement durable

Les nouvelles zones d'activités devront avoir des objectifs de haute qualité environnementales : limitation de la consommation d'espaces naturels, gestion de l'eau, gestion durable des déchets, de l'énergie, des nuisances sonore, insertion dans le paysage.

Le PADD prévoit également d'assurer la préservation des espaces agricoles à long terme, ces espaces faisant partie intégrante des particularités de notre territoire et de notre patrimoine paysager. Il faudra favoriser une activité agricole diversifiée et respectueuse de l'environnement (agriculture raisonnée et biologique, production de biomatériaux comme le lin et le chanvre). La sylviculture devra être valorisée et une gestion durable de la forêt doit être mise en place.

### Les technologies nouvelles de communication

L'aménagement du territoire en technologies nouvelles de l'information et communication pour favoriser notamment le télétravail à domicile et répondre aux besoins des entreprises (réseau internet à très haut débit, maillage par la fibre optique) sera nécessaire.



## • Un logement pour tous

### Habitat diversifié et adapté

Les objectifs au niveau de l'habitat sont d'assurer un rythme de production de logement de 600 logements par an valorisant les espaces déjà urbanisés, en diversifiant les types et tailles de logement et en répartissant les logements sociaux sur tout le territoire de façon adaptée à la typologie des communes.

### Logement neuf, rénovation et développement durable

Il faudra promouvoir une démarche de développement durable dans les constructions nouvelles et les rénovations (énergie, gestion des eaux, limitation des émissions de gaz à effet de serre...).

Un guide de bonne pratique à la mise en œuvre de ces mesures sera élaboré à l'attention des villes et villages du SMESSY.

## • Des transports adaptés

### Infrastructures routières et voies cyclables

Qui dit développement économique et démographique dit aussi développement des transports collectifs et des voies d'accès adaptées aux nouveaux pôles d'activités et d'habitat. La proximité des autoroutes A10 et A11 ont un caractère stratégique pour le développement de zones d'activité.

Des déviations doivent être envisagées pour éviter la traversée des bourgs lorsque le trafic est important et apporte des nuisances et une insécurité aux riverains notamment par le passage de poids-lourds.

Les voies douces doivent être développées pour inciter aux déplacements à pieds ou à vélo.

### Infrastructures ferroviaires

L'utilisation de la gare de Rambouillet doit être repensée en améliorant son accessibilité par tous les modes de transport et en réfléchissant à son désengorgement en transférant les flux sur une gare plus adaptée (Gazeran).

Il faut implanter des parkings relais à proximité des gares et des échangeurs autoroutiers pour permettre notamment un accès par voiture à la ligne de bus rejoignant la gare de Massy-Palaiseau-TGV.

Le fret devrait être développé au niveau de la gare du Perray-en-Yvelines ou de Paray-Douaville.



## • Un développement du tourisme, des loisirs et des équipements

### Mettre en valeur le patrimoine et favoriser le tourisme

Notre région est dotée d'un patrimoine bâti et paysager riche qu'il faut préserver. Cette richesse patrimoniale, associée à des aménagements facilitant son accès et à une augmentation des capacités d'hébergement et de restauration, permettra de développer le tourisme. Ces aménagements devront être pensés pour s'inscrire dans le respect du document de gestion de la forêt publique pour une « fréquentation du public légère et diffuse ».

Il faut diversifier les logiques touristiques (tourisme familial, d'affaires, équestre, culturel, conférences, congrès...) et mettre en réseau les sites attractifs.

Les sites culturels doivent être développés (hippodrome, cinéma multisalle, pôle de spectacles et conférences...).

### Equipements : santé, éducation, culture, sport...

Par ailleurs, les équipements de santé autour de l'hôpital de Rambouillet doivent être valorisés avec la mise en place d'une communauté hospitalière de secteur.

Les possibilités de formation supérieures doivent être accrues (développement de l'IUT, projet d'université dans la Bergerie nationale dédiée au développement durable, institut de formation par alternance...)

L'accueil de la petite enfance et les structures adaptées aux personnes âgées doivent être développées.

Enfin, de nouvelles structures sportives comme le projet de complexe sportif intercommunal sont envisagées ainsi que la valorisation des conservatoires de Rambouillet et Saint-Arnoult et des projets intercommunaux autour du cheval, etc...



## SNR/TIM - LA CHAUDIERE - QUI PEUT OUBLIER?

En se faufilant à travers la réglementation, et profitant de faibles coordinations entre administrations et autres autorités, les anciens dirigeants de la SNR continuent à faire leur business dans le voisinage. Ils ont formé la société suisse Trading International Metal la semaine même de leur dépôt de bilan de la SNR et ainsi assuré une continuité probablement illégale. Alors que le site de la Chaudière n'a toujours pas été débarrassé de ses produits dangereux, et que cela devra vraisemblablement être fait aux frais du contribuable, TIM opère dans le fond de ce site, officiellement sur une surface de 50m<sup>2</sup>, ce qui la dispense d'autorisation, et donc dispense la DRIRE d'y faire des contrôles. Chacun voit bien un semi-remorque de 39 tonnes de déchets compatible avec cette surface...

Mais en fait, TIM opère en même temps sur un espace très important au Perray en Yvelines, pour lequel elle a demandé une autorisation provisoire d'exploitation (voir leur site <http://trading-im.com>) . Officiellement pour 6 mois. Ce qui lui sera très probablement accordé, si ce n'est déjà fait. Mais on connaît bien la méthode du fait accompli utilisé par ces dirigeants depuis 1977... Et la possibilité de tromper tout le monde en opérant sur deux sites, dont l'un n'est pas sous contrôle. Un exemple: un stock illégal de pneus broyés est depuis 9 mois sur le site de la Chaudière, en dépit d'interventions de la préfecture.

Finalement on continue à croire ces gens. Un exemple: les autorités sont persuadées que TIM a généreusement refait la route de la Chaudière, ceci sur la base d'une simple affirmation de la société, pourtant facile à vérifier. En fait elle a rebouché certains trous avec des déchets immondes, créant encore plus de pollution et de risque sur cette petite route de campagne. Evidemment, ce peut être l'intérêt de certains de coller un couvercle définitif sur ce dossier de la SNR. Qui peut oublier?

### Bulletin d'adhésion 2009



Je désire rejoindre **Sonchamp Environnement**<sup>®</sup>,

Je règle ma cotisation annuelle 2009 de 10 Euros par famille.

Prénom : ..... Nom : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... email : .....

J'accepte de recevoir des informations par email de la part de

Sonchamp Environnement Oui Non

Signature

à retourner avec votre cotisation à Sonchamp Environnement<sup>®</sup> Mairie de Sonchamp 78120 Sonchamp

Directeur de publication: Jean Mourain

Sonchamp Environnement<sup>®</sup> association agréée par arrêté préfectoral du 29 septembre 1978

Siège : En mairie, 78120 Sonchamp

[sonchamp.environnement@laposte.net](mailto:sonchamp.environnement@laposte.net) <http://www.sonchamp-environnement.com>

# Le Petit Sonchampo



Numéro 7

Septembre 2009

## Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse

L'avant-projet de charte du PNR élargi, à l'élaboration duquel ont participé des délégués de notre commune, a été transmis à la Région Ile-de-France en mai dernier (vous pouvez le consulter sur le site du PNR [www.parc-naturel-chevreuse.fr](http://www.parc-naturel-chevreuse.fr)). Après avis des sphères de l'Etat, il sera soumis par la Région aux habitants par voie d'enquête publique au début de l'année prochaine. Au printemps 2010 la nouvelle charte remaniée sera alors soumise aux conseils municipaux qui décideront ou non d'adhérer au projet.

### Pour mieux découvrir les activités de **SONCHAMP ENVIRONNEMENT**<sup>®</sup>

venez nous rencontrer au  
**Forum des Associations  
de Sonchamp**  
le samedi 12 septembre de 14h à 18h  
à l'école de Sonchamp

### JOURNEES DU PATRIMOINE 2009 19-20 septembre - 15h-18h

Sonchamp Environnement<sup>®</sup> participe à nouveau  
aux Journées du Patrimoine.

Cette année, nous organisons une visite de l'église  
Saint-Georges  
le samedi 19 et le dimanche 20 septembre  
de 15 à 18h.

Venez avec enfants et amis!

Les enfants se verront proposer un quizz, qui rendra la visite plus ludique.

Les adultes recevront également un questionnaire les aidant à mieux découvrir ou redécouvrir les beautés de l'église de Sonchamp, son histoire et les cinq tableaux qui viennent d'être restaurés par le Conseil Général des Yvelines.

### Editorial

#### AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE - VRAIMENT DURABLE?

Même si l'on voit souvent la politique focalisée autour de «la prochaine élection», chaque collectivité est périodiquement amenée à réfléchir et à planifier à long terme. Pour notre territoire du Sud-Yvelines, dont fait partie notre communauté de communes, et donc Sonchamp, un tel travail est en cours. Après une phase de diagnostic est venue la rédaction d'un «Plan d'aménagement et de développement durable (PADD)».

Nous vous proposons en pages 2-3 un résumé du projet de PADD de notre territoire, dont l'effet se mesurera sur les 10-20 ans à venir.

Il s'inscrit dans le plan de la «Région Ile de France» et aura un impact direct sur le Plan Local d'Urbanisme de Sonchamp (le PLU remplace le POS).

Il est donc important d'en suivre les travaux, et d'identifier les risques de mauvaise surprise, en même temps que les opportunités qu'il présente.

Nous trouvons ce PADD raisonnable, mais le trouvons trop timide sur la notion de «développement durable». Tient-il vraiment compte des évolutions récentes en matière d'environnement, et des attentes exprimées par les habitants de notre territoire et de notre commune dans ce domaine?

Dites nous ce que vous en pensez. Nous apporterons vos commentaires et suggestions au débat.

Nous les publierons avec les nôtres dans le prochain numéro,

Jean Mourain, Président